

## Campus des métiers, foncière viticole, finances régionales... : le CESER adopte huit avis lors de sa session plénière de juin

Le CESER s'est réuni en séance plénière les 9 et 10 juin 2026. L'Assemblée a adopté 8 avis sur les projets de délibérations du Conseil régional avec la participation de la plupart des vice-présidentes et vice-présidents du Conseil régional en charge de ces projets.

### – **Projet de « Compte administratif 2025 »**

#### **Des indicateurs financiers en amélioration, la vigilance reste de mise**

Le CESER note que le compte administratif 2025 affiche des résultats financiers meilleurs qu'attendus et la collectivité consolide simultanément ses principaux ratios financiers en améliorant son épargne, en réduisant son recours à l'emprunt et en reconstituant son fonds de roulement.

Cette amélioration s'appuyant en partie sur des recettes ponctuelles et sur un niveau d'investissement inférieur à celui de l'exercice précédent, **le CESER appelle cependant à la vigilance**, estimant nécessaire de poursuivre les efforts de consolidation de l'épargne et de maîtrise de l'endettement afin de préserver durablement les marges de manœuvre financières de la collectivité.

Concernant les axes d'intervention régionaux, **le CESER constate des taux d'exécution budgétaire élevés** notamment dans le domaine des transports, de l'économie, de la formation et l'apprentissage, de la transition énergétique et écologique. Mais d'autres secteurs comme l'économie sociale et solidaire, la culture, le sport, certains dispositifs d'orientation, d'insertion et d'accompagnement des jeunes, suscitent **des inquiétudes et questionnements** quant à la capacité de réponse aux besoins des acteurs.

*L'avis complet du CESER* : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/compte-administratif-2025-des-finances-regionales-assainies>

### – **Projet de « budget supplémentaire pour 2026 »**

#### **Des finances régionales entre désengagement de l'Etat et réduction de l'emprunt**

Le budget supplémentaire 2026 se caractérise par un niveau élevé de réajustements en recettes, marqué à la fois par l'inscription de recettes nouvelles, l'annulation de plusieurs financements attendus et une réduction significative du recours prévisionnel à l'emprunt. Il traduit également plusieurs évolutions de périmètre et de gestion, notamment concernant les fonds européens. Au total, les dépenses régionales progressent de manière limitée (+20,1 M€ en crédits de paiement).

Principal **sujet d'inquiétude du CESER** : le **désengagement de l'État** dans les domaines de la formation professionnelle et de l'apprentissage, et des choix régionaux qui fragilisent les demandeurs d'emploi et les publics les plus éloignés de l'emploi.

**Plusieurs mesures sont en revanche saluées par le CESER** : les investissements en matière de souveraineté numérique et de développement d'une intelligence artificielle plus sobre, le soutien aux exploitations agricoles et viticoles

#### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

#### SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

#### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

touchées par les événements climatiques, mesures pour renforcer la gestion de la ressource en eau, etc. Dans les domaines de la culture, de l'emploi associatif et du sport, plusieurs ajustements viennent atténuer les réductions inscrites au budget primitif.

*L'avis complet du CESER* : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/budget-supplementaire-2026-priorites-regionales-contraintes-nationales>

– **Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine**

**Deux nouveaux Campus des métiers labellisés « TTNA »**

Deux nouveaux campus sont proposés à la labellisation régionale « Talents et Territoires » : le Campus régional des métiers techniques du cinéma, le Campus régional des métiers de la mer. Ce label régional « Talents et Territoires » a pour objet de soutenir et promouvoir des campus initiés par des filières et des acteurs économiques de territoire, répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi. Onze campus existent à ce jour.

**Le CESER salue l'approfondissement du processus de labellisation TTNA** à travers la signature de quatre contrats d'objectifs et de moyens et invite à **renforcer cette démarche** en définissant des actions plus précises et novatrices et en améliorant les modalités d'évaluation. **Il propose de renforcer la lisibilité, la visibilité des campus** et leur appropriation par les acteurs locaux, d'améliorer leur gouvernance et d'associer des chambres consulaires, des représentant.es des organisations syndicales de salarié.es et de l'ensemble des partenaires économiques concernés aux instances de gouvernance des campus.

*L'avis complet du CESER* : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/deux-nouveaux-campus-talents-et-territoires>

– **Enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie**

**Il faudrait davantage intégrer les inégalités d'accès dans l'Accord régional de coopération**

Rassembler les six universités, les organismes nationaux de recherche, les écoles d'ingénieur publiques et les Centre de culture scientifique, technique & industrielle (CCSTI) autour d'axes de travail très concrets : laser et fusion, recherche en sciences humaines et sociales, matériaux et chimie, accès à la science et à l'enseignement supérieur sur des territoires à enjeux, relation filières stratégiques/enseignement supérieur, etc.

C'est l'ambition formulée dans l'Accord régional de coopération (ARC) 2026-2031, unique en France, présenté par le Conseil régional. **Le CESER salue cette initiative en formulant des demandes de précisions et des propositions** (financement, priorités, mode de gouvernance, etc.). En cohérence avec ses travaux sur l'accès à l'enseignement supérieur, le CESER souhaite que **la lutte contre les inégalités d'accès soit davantage prise en compte**, notamment sur les questions de logement étudiant, de mobilité et d'accompagnement des jeunes.

*L'avis complet du CESER* : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/enseignement-superieur-recherche-et-transfert-de-technologie-un-accord-regional-salue>

– **Crise de la viticulture**

**La foncière viticole doit répondre à l'urgence et préparer l'avenir**

Face à la crise structurelle profonde et dramatique que traverse la viticulture girondine, le Conseil régional propose la création d'une Foncière viticole. Complémentaire des dispositifs de soutien déjà proposés par l'Etat et la Région

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

avec lesquels il devra être articulé, ce nouvel outil vise à accompagner la restructuration du foncier viticole et le redressement économique des exploitations. **Le CESER salue l'initiative** qui pose les grands principes et reste expérimental. **Deux objectifs essentiels** doivent, pour le CESER, guider la démarche :

- **répondre à l'urgence**, en accompagnant le redressement économique des exploitations ; au-delà des exploitants, c'est tout l'écosystème de la viticulture qui doit être accompagné dans ces mutations ;
- **préparer l'avenir**, en promouvant la diversification agricole en lien avec les enjeux de transition portés dans Néo Terra. La question de la destination des terres est au cœur d'enjeux multiples, parfois contradictoires : des garanties et précisions sur le **maintien de leur vocation agricole** doivent être apportées.

Le CESER sera attentif aux éléments de réponse apportés par cette expérimentation.

*L'avis complet du CESER* : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/crise-de-la-viticulture-une-reponse-inedite-avec-la-creation-dun-foncier-viticole>

### – **Energies renouvelables**

#### **La précarité énergétique doit être un axe structurant de la stratégie régionale de décarbonation**

Dans un contexte marqué par la crise du pouvoir d'achat et les enjeux de souveraineté énergétique et alors que 60 % de la consommation d'énergie régionale dépend des énergies fossiles, le Conseil régional propose différents dispositifs en faveur de la décarbonation de l'énergie.

Le CESER salue les orientations et les actions engagées par la Région et **souligne l'intérêt de faire de la lutte contre la précarité énergétique un axe structurant** de cette stratégie ; il suggère d'intégrer la **sobriété énergétique** dans les actions présentées.

L'assemblée **partage l'ambition** présentée par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) pour le **développement des énergies renouvelables** sur le territoire ainsi que l'attention portée aux enjeux de stockage et d'adaptation des usages, sujet auquel elle a consacré un rapport spécifique. Elle soutient par ailleurs la perspective de mise en œuvre de la PPE par le renouvellement de la Stratégie en faveur des projets citoyens territoriaux pour la période 2026-2030, tout en appelant à renforcer sa **dimension sociale**.

Le CESER salue enfin le partenariat structurant entre le Conseil régional et EDF mais aussi la diversité des actions présentées dans cette convention. Il renouvelle son appel à la vigilance quant aux **impacts environnementaux** et climatiques de l'ensemble des actions présentées par la convention.

*L'avis complet du CESER* : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/une-strategie-de-decarbonation-qui-doit-integrer-justice-sociale-et-sobriete>

### – **Filière régionale « cuir, luxe textile et métiers d'art »**

#### **La commande publique au secours d'une filière en crise ?**

**Le CESER salue l'engagement de longue haleine de la Région dans une démarche de valorisation de la filière régionale « cuir, luxe textile et métiers d'art »** auprès des instances et dispositifs de soutien européens et encourage son initiative de porter elle-même les intérêts de la filière dans sa globalité.

Quelques réserves émises par le CESER quant à l'impact réel de la subvention européenne, dont le montant est jugé insuffisant pour le volume de formation adapté aux besoins des salarié.e.s. Le CESER préconise de cartographier les financements européens mobilisables. Enfin, le CESER alerte le Conseil régional sur la situation de crise de plus en plus critique dans laquelle risque de s'enliser la filière textile, et appelle à considérer la commande publique comme un levier pour aider la filière.

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

#### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

#### SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

#### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

*L'avis complet du CESER :* <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/filiere-regionale-cuir-luxe-textile-et-metiers-dart-cherche-soutiens-europeens>

– **Culture et Patrimoine**

**Le CESER favorable aux éco-socio-conditionnalités dans le champ des politiques culturelles**

Le Conseil régional propose une déclinaison sectorielle des éco-socio-conditionnalités (ESC) dans le champ des politiques culturelles. **Le CESER y est favorable, d'autant que le cadre est cohérent** et construit avec les acteurs concernés et d'autres partenaires publics. Il apprécie le traitement différencié des ESC selon l'importance des projets et de l'aide régionale en attirant l'attention sur divers aspects : prise en compte plus systématique des socio-conditionnalités, par déclinaison de la clause de conformité sociale ; prise en compte des discriminations ; valorisation dans ce cadre de la démarche de déploiement des droits culturels ; accompagnement des acteurs, notamment des petits porteurs de projet.

Le CESER insiste enfin sur la nécessité d'une **large mobilisation dans la lutte** pour l'éradication de toutes les formes de violence et de harcèlement sexuelles et sexistes.

*L'avis complet du CESER :* <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/des-aides-au-secteur-de-la-culture-et-du-patrimoine-sous-conditions>

Contact presse :

Morgan BAILLON -Coordinateur communication

[morgan.baillon@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:morgan.baillon@ceser-nouvelle-aquitaine.fr) / 05 57 57 50 18 – 06 12 51 76 43

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

---

**SITE DE BORDEAUX**

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

**SITE DE LIMOGES**

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

**SITE DE POITIERS**

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

---